



TRÈS FORTE ADHÉSION DES CRÉANCIERS À L'OPTION DE REMBOURSEMENT ÉCHELONNÉ DE LA DETTE OBLIGATAIRE ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES :

- Plus de 52% de la dette apportée à l'option d'*equitization* ;
- Soutien d'ALPHA BLUE OCEAN à l'opération confirmant son engagement à moyen terme aux côtés du Groupe ;
- Montage financier sécurisé par RESTARTED INVESTMENT qui injecte à nouveau 2,5 MEUR ;
- Emission des BSA_E, BSA_{K1}, BSA_{K2a} et BSA_{K2b}. et paiement de l'Option 2 le 16 avril 2020.

8 avril 2020.

CYBERGUN annonce le succès de son plan de désendettement financier par le remboursement de la dette obligataire et des autres dettes financières, soit un montant total de 11,8 MEUR.

A l'issue de la période de choix entre l'Option 1 (remboursement échelonné par *equitization*) et l'Option 2 (remboursement immédiat à hauteur de 30% du passif admis¹), qui a expiré il y a quelques jours, plus de 52% du montant total de la dette à restructurer a été apporté à l'Option 1.

Il s'agit d'un signal important envoyé par les créanciers qui témoignent ainsi de leur confiance dans la solution financière proposée par le Groupe et dans sa pérennité. Parmi les créanciers obligataires ayant choisi l'Option 1 figure le fonds ALPHA BLUE OCEAN qui a ainsi choisi cette option pour l'intégralité de la créance obligataire de 900 KEUR qu'elle détenait à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde financière accélérée.

SOUTIEN FINANCIER DE RESTARTED INVESTMENT À HAUTEUR DE 2,5 MEUR

Comme annoncé, RESTARTED INVESTMENT, en complément de son soutien financier au Groupe, va apporter un total de 2,5 MEUR pour couvrir (i) l'avance de 15% du passif admis, prévue le 19 octobre 2020, aux créanciers ayant choisi l'Option 1 et (ii) le paiement de 30% du passif admis, dès le 16 avril 2020, à ceux ayant choisi l'Option 2.

C'est un nouvel engagement fort de l'actionnaire de référence qui confirme une nouvelle fois son profond attachement à la pérennité du Groupe.

¹ Obligation de nominal 100 EUR avec prise en compte des intérêts échus et à échoir, soit 111,25 EUR

PROCHAINE ÉCHÉANCE MAJEURE LE 16 AVRIL 2020

Le 16 avril 2020, les créanciers ayant opté pour l'Option 1 se verront attribuer, pour chaque Obligation apportée, 246 BSA_{K1} permettant, pour 1 BSA_{K1}, de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN (avant regroupement) au prix de 0,19 EUR.

Le même jour, chaque créancier ayant opté pour l'Option 2 recevra 33,37 EUR par Obligation ainsi que 556 BSA_{K2a} et 348 BSA_{K2b}. Chaque BSA_{K2a} permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,10 EUR et chaque BSA_{K2b} permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,16 EUR.

Les caractéristiques détaillées des BSA_{K1}, BSA_{K2a} et BSA_{K2b}, qui seront cotés sur Euronext Growth dès leur émission, sont disponibles sur le site Internet de CYBERGUN.

Les créanciers ayant opté pour l'Option 1 recevront également, pour chaque Obligation apportée :

- 16,68 EUR le 19 octobre 2020 ;
- 35% du passif admis² dès que le produit net de cession des actions aura atteint 50% du passif admis dans le cadre de l'Option 1 ;
- 75% du produit net de cession des actions résultant du solde de l'*equitization* dès que le produit net de cession de l'ensemble du passif admis dans le cadre de l'Option 1 aura été totalement *equitizé*.

CYBERGUN a été conseillé et accompagné dans cette opération par :

- Cabinet Jeantet : Cyril Deniaud - Claire Coquard
- EuropeOffering : Sébastien Tétard - Quentin Hatziraptis
- Equitis : Stéphane Catoire - Marie Rouquette
- ACTUS finance & communication : Jérôme Fabreguettes-Leib - Nicolas Bouchez
- BM&A Commissaires aux comptes : Eric Seyvos - Laurent Peny
- DELSOL : Henri Louis Delsol - Vincent Guevenoux
- PLM Avocat : Patricia Le Marchand - Morgane Michel
- SOLVE AJ : Hélène Charpentier - François Polverelli
- CACEIS : Florian Beutier - Charlotte Hugo

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN : www.cybergun.com

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 28 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

² Net des frais fixes du Représentant des Créanciers Obligataires O1

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUC CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86